



LE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE, COMMENT ÇA MARCHE ?



Vous habitez en immeuble et vous souhaitez composter vos déchets de cuisine ? Il existe une solution : le compostage en pied d'immeuble.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle avec l'association Compost'Âge et la Régie de quartiers Diagonales vous accompagne et vous fournit gratuitement le matériel nécessaire pour vous lancer dans le compostage collectif.

Le compostage en pied d'immeuble, c'est quoi ?

Il s'agit de mettre en place au pied de votre immeuble un espace dédié au compostage afin que chaque résident volontaire puisse y déposer ses déchets de cuisine (*épluchures de fruits et de légumes, marc de café, thé, serviettes et mouchoirs en papier usagés, rouleaux de papier toilette, boîtes à œufs en carton ...*).

Les composteurs sont gérés directement par les habitants, avec l'aide des « référents composteurs » bénévoles de l'immeuble, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) et de ses partenaires.

Comment ça fonctionne ?

Chaque foyer volontaire :

- signe une charte de participation ;
- reçoit un bio-seau, lui permettant d'apporter ses déchets de cuisine aux composteurs placés sur l'espace vert de l'immeuble ;
- est informé sur la pratique du compostage ;
- s'engage à participer activement au bon fonctionnement de l'aire de compostage : ajout du broyat dans le composteur et participation aux brassages de la matière, aux transferts de compost et à la récolte du compost obtenu.

Le syndic de copropriété / le bailleur :

- s'engage à considérer les composteurs comme partie intégrante de l'immeuble et à acheter le petit outillage nécessaire au bon fonctionnement (fourche, sécateur...) ;
- informe l'entreprise d'entretien des espaces verts du fonctionnement de l'aire de compostage et quant à sa possible participation (broyat de branches, stockage de feuilles mortes dans un bac spécifique sur l'aire de compostage).

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- finance les composteurs, les formations et l'accompagnement des projets ;
- coordonne le déploiement de ce mode de valorisation des déchets organiques sur le territoire.

L'Association Compost'Âge Poitou-Charentes et la Régie de quartiers Diagonales :

- accompagne et conseille techniquement les habitants tout au long du projet : faisabilité du projet, installation des composteurs, formation des référents composteurs, visites régulières de l'aire de compostage.

Quelles conditions réunir pour installer une aire de compostage ?

- Un espace vert (5 m² minimum), plat et facile d'accès ;
- Un groupe d'habitants motivés pour mettre en place et suivre ce projet ;
- Au moins deux habitants volontaires pour devenir "référents composteurs".

** Ce sont des personnes volontaires qui sont référentes sur le compostage au sein de leur immeuble. Elles conseillent les habitants et participent au bon fonctionnement du processus. La CdA et ses partenaires les soutiennent en leur dispensant une formation, en visitant régulièrement les sites et en les conseillant.*

Vous souhaitez vous lancer ! Quelles sont les démarches à suivre ?

- Parlez du projet à vos voisins afin de rassembler plusieurs personnes intéressées.
- Faites une demande d'accompagnement à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, en téléchargeant la **demande d'accompagnement** (à compléter et à retourner par email ou par courrier).
- Participez à la mise en place du projet avec vos voisins !
 - Une fois votre demande validée par la CdA, Compost'Âge vous contacte pour convenir d'un **rendez-vous sur place** afin d'**identifier un site pour l'aire de compostage** ;
 - Vous serez sollicité pour **mobiliser un maximum de voisins** pour la réunion d'information. Des supports de communication vous seront remis ;
 - Une **réunion d'information à destination de l'ensemble des habitants** sera organisée pour présenter la démarche ;
 - Une fois le **feu vert du bailleur ou syndic de copropriété** pour l'installation de l'aire de compostage, au moins 2 « **référents composteurs** » seront formés ;
 - L'aire de compostage sera installée ; une **inauguration** sera organisée avec **distribution de bioseaux** aux foyers volontaires et **signature de la charte de participation** ;
 - Compost'Âge et la Régie de quartiers Diagonales assureront **l'accompagnement technique sur la durée d'un cycle de compostage** (de 6 mois à 1 an) jusqu'à ce que les habitants soient autonomes dans la gestion de leurs composteurs.

Que faire du compost ?

A l'issue du cycle de fabrication, le compost sera récolté et utilisé par les habitants pour leurs jardinières ou plantes d'intérieur, sur les espaces verts de l'immeuble.

*Votre aire de compostage collectif,
c'est aussi un bon moyen de rencontrer vos voisins !*

Pour en savoir plus :
Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Service Gestion des Déchets
6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 LA ROCHELLE Cedex 02
dechets@agglo-larochelle.fr - N° Vert : 0 800 535 844
www.pas-si-bete.fr